académie Dijon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspecteur
de l'Education Nationale
Jérôme FRANCOIS

Mâcon, le 23 novembre 2018

**L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de Mâcon nord**

**à**

**Mesdames et messieurs les directeurs,**
**Mesdames et messieurs les enseignants**
**des écoles de la circonscription**

## Année scolaire 2018-2019

# NOTE DE SERVICE n°1
# SPECIALE
# ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

| Nom prénom | Emargement |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Les personnels effectuant des remplacements ponctuels rencontrent parfois des difficultés à prendre connaissance des informations transmises par la circonscription ou la DSDEN. Je demande donc aux directeurs de bien vouloir veiller à communiquer celles-ci lors des remplacements effectués dans leur école.

## 1. Cadre national et départemental

Afin de contribuer au renforcement des compétences professionnelles associées à l'enseignement des savoirs fondamentaux, les 18 heures annuelles d'animation pédagogique et de formation seront consacrées aux domaines d'enseignement suivants :

- A l'école élémentaire :
    - Français – 9 heures dont 4 heures en présentiel
    - mathématiques – 9 heures à distance

- A l'école maternelle :
    - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions – 9h dont 4 heures en présentiel
    - construire les premiers outils pour structurer sa pensée – 9h à distance

Cette année les formations en présentiel mettront tout particulièrement l'accent sur l'écrit et la compréhension de l'écrit. Ces thématiques seront abordées au travers de quatre modules de formation spécifiquement dédiés aux différents niveaux d'enseignement selon la déclinaison suivante :
- un module spécifique aux enseignants de maternelle
- un module spécifique aux enseignants de CP
- un module spécifique aux enseignants de CE
- un module spécifique aux enseignants de CM

## 2. Organisation des animations pédagogiques

Des indications vous seront prochainement adressées afin de vous préciser :
- les lieux, dates et horaires retenus pour chaque animation ;
- le contenu détaillé des formations

En amont des animations pédagogiques, chaque enseignant sera destinataire de son ordre de mission afin de lui permettre de compléter l'état de frais de déplacement. Ce dernier devra être remis à l'équipe de circonscription lors de l'animation ou retourné au secrétariat de la circonscription.

## 3.Précisions relatives à la participation des enseignants

- Les enseignants ayant la charge d'une classe de CP seront automatiquement inscrits dans les modules spécifiques au CP.
- Les enseignants ayant la charge d'une classe à plusieurs niveaux, dont un CP, seront automatiquement inscrits dans les modules spécifiques au CP.
- Les enseignants ayant la charge d'une classe de CE seront automatiquement inscrits dans les modules spécifiques au CE.
- Les enseignants ayant la charge d'une classe à plusieurs niveaux dont un en CM, seront inscrits dans les modules spécifiques au CM.
- Les enseignants ayant la charge d'une classe de CM seront automatiquement inscrits dans les modules spécifiques au CM.
- Les enseignants titulaires remplaçants seront impliqués dans le parcours de formation de 18 heures dédié aux enseignants de CE.

- Les enseignants chargés d'école ou exerçant des fonctions de directeur d'école participeront également à 3h de réunion déduites des 9h d'animation dédiées aux parcours de formation « mathématiques » ou « premiers outils pour construire sa pensée »

- Les enseignants exerçant à temps partiels ainsi que les professeurs des écoles stagiaires (PEFS) prendront part aux animations selon les règles ci-dessous :

| **Quotité de temps partiel** | **Français (élémentaire) ou Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (maternelle)** | **Mathématiques (élémentaire) Ou Premiers outils pour construire sa pensée (maternelle)** |
|---|---|---|
| 75% | 9 heures | 3 heures |
| 50% | 9 heures | - |

Pour toutes questions relatives à des difficultés techniques, de navigation et de connexion, vous pouvez vous mettre en relation avec M. Corentin MEMET, Enseignant Référent aux Usages du Numérique.
Les questions d'ordre pédagogique ou organisationnel seront traitées par Mme Sophie DUCAROUGE et Mr Pierre MARTINERIE, Conseillers Pédagogiques de Circonscription.

Jérôme FRANÇOIS

Inspecteur de l'Education Nationale
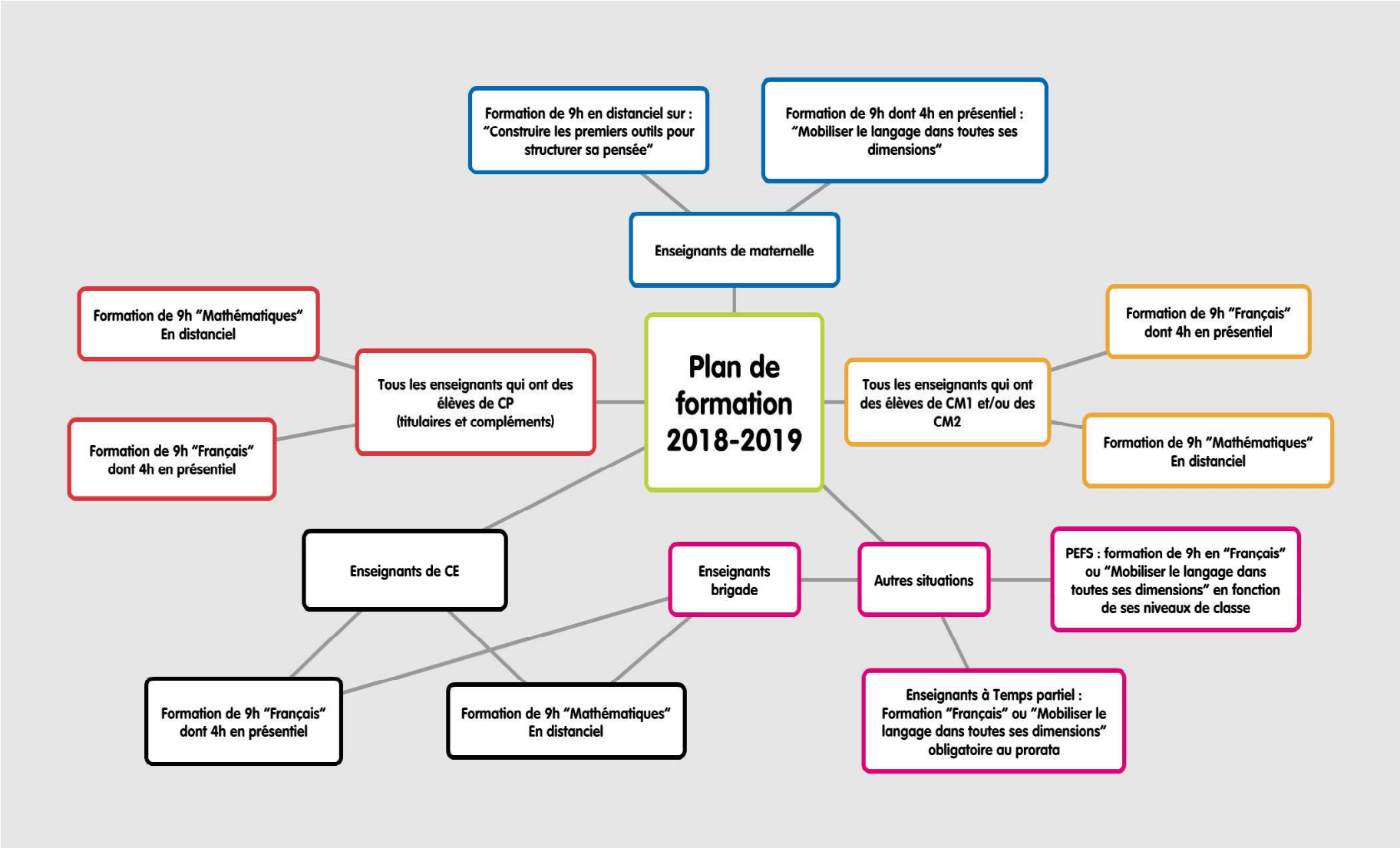
# Carte mentale – Plan de formation 2018-2019